

Les horaires des déchèteries du SMICTOM

	DÉCHÈTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
PARTY D'AZAY LL MOZEN Emmanality of Communi Ju Part Charles Astali	AZAY-LE-RIDEAU ZA La Loge 02 47 45 43 88	FERMÉE	09h00 - 12h00	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
		13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00		13h30 - 18h00	13h30 - 18h00
	RIVARENNES ZI de la Gare 02 47 95 58 10	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
		13h30 - 18h00		FERMÉE		13h30 - 18h00	FERMÉE
	SACHÉ ZA La Châtaigneraie 02 47 73 25 52	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE
		FERMÉE		13h30 - 18h00		FERMÉE	13h30 - 18h00
O-ENON VIENNE	CHINON Route de Huismes 02 47 98 06 56	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
			13h30 - 18h30				
	LA-ROCHE-CLERMAULT ZI La Pièce des Marais 02 47 95 96 34	FERMÉE	09h00 - 12h00	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
			FERMÉE	FERMÉE			13h30 - 18h30
	SAVIGNY-EN-VÉRON ZI Le Sauget 02 47 58 94 19	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
		13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30		13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
(Sm)	NOYANT-DE-TOURAINE ZA La Justice 02 47 65 88 27	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
		13h30 - 18h30		13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
	PORTS-SUR-VIENNE Les Maisons rouges 02 47 65 01 06	08h00 - 12h00	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
		FERMÉE		13h30 - 18h30			FERMÉE
₹™ -	L'ILE BOUCHARD Rue Saint-Lazarre 02 47 97 02 14	FERMÉE	FERMÉE	08h00 - 12h00	FERMÉE	08h00 - 12h00	08h00 - 12h00
		13h00 - 18h00		13h00 - 18h00		13h00 - 18h00	13h00 - 18h00
Payo de Rephelion	RICHELIEU ZA Champigny-Richelieu 02 47 58 27 74	FERMÉE	FERMÉE	00500 12500	FERMÉE	FERMÉE	00500 12500
				09h00 - 12h00			09h00 - 12h00
			13h30 - 18h00	13h30 - 18h00		13h30 - 18h00	13h30 - 18h00
TOURAGE	CINQ-MARS-LA-PILE ZI de l'Europe 02 47 96 56 86	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
		14h00 - 18h00		14h00 - 18h00		14h00-18h00	14h00 - 18h00



Petits rappels

- Vous avez accès à toutes les déchèteries de votre communauté de communes.
- La sécurité reste un point essentiel. Il est strictement interdit de monter sur les garde-corps, de descendre dans les bennes, ... Les usagers sont tenus de respecter les consignes données par l'agent d'accueil et le règlement intérieur.
- Les usagers doivent effectuer leurs dépôts pendant les heures d'ouverture de la déchèterie. Tous dépôts sauvages, même les dépôts effectués devant le portail ou à proximité immédiate de la déchèterie, sont formellement interdits. Ces dépôts sont signalés systématiquement aux services de gendarmerie ou de police concernés (cf. ARTICLE R 632-1 du Code Pénal - Extrait).